



Inter-Governmental Action Group against Money Laundering in West Africa  
Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest  
Grupo Inter Governamental de Acção contra o Branqueamento de Dinheiro em África Ocidental

## Le GIABA Entame le Second Cycle d'Evaluations Mutuelles de ses Etats Membres

Le Groupe Intergouvernemental d' Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) va entamer le Second Cycle des Evaluations Mutuelles de ses États membres. Le processus va démarrer avec la visite sur place par l'Equipe d'Evaluation du GIABA en République du Ghana du 19 au 30 Septembre, 2016.

L'Evaluation Mutuelle est un mécanisme d'évaluation par les pairs qui permet à chaque État membre se faire évaluer sur la base des Quarante Recommandations des Normes Révisées du GAFI (2012) et de la Méthodologie 2013 du GAFI, aux fins d'attestation de la conformité aux Normes de LBC/FT globalement admises. Le processus d'évaluation mutuelle a pour objectifs d'évaluer la mise en œuvre des exigences spécifiques (législatives, institutionnelles et de supervision) et de s'assurer de la mise en œuvre efficace de toutes les mesures idoines de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. En plus de la conformité technique évaluée au premier cycle, un élément primordial du Second Cycle d'évaluations mutuelles portera sur l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de LBC/FT des Etats membres par rapport à certains éléments structurels et d'autres facteurs contextuels. *"L'évaluation de l'efficacité a pour objectif d'apprécier l'ensemble du dispositif de LBC/FT du pays et de son niveau de fonctionnement"*. La composante de l'efficacité sera évaluée sur la base des questions principales afférentes aux onze résultats immédiats (RI).

L'évaluation mutuelle est réalisée sur la base des Processus et Procédures d'Evaluations Mutuelles du GIABA conformément à la procédure d'évaluation mutuelle universelle du GAFI.

Avant le démarrage de ce Second Cycle du Processus d'Evaluations Mutuelles, le GIABA a élaboré et mené une série d'activités en vue de sensibiliser les Etats membres sur cet exercice. Au nombre de ces activités figurent: la formation de pré-évaluation, la formation des évaluateurs sur la nouvelle Méthodologie du GAFI, des Ateliers Nationaux d' Evaluation des Risques, et l' administration du Questionnaire d' Evaluations Mutuelles (QEM) élaboré en vue de recueillir des informations préalables des États membres.

Le GIABA exhorte par la présente, toutes les autorités des Etats membres et d'autres parties prenantes y compris le grand public, à prendre acte et à soutenir de manière permanente la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin de protéger les économies et les systèmes financiers des Etats membres contre tout abus aux fins criminelles.

Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest  
Complexe SICAP, Point –E, Immeuble A 1er étage, Av. Cheikh-Anta-DIOP x Canal IV  
BP. 32400, Dakar-Ponty, Sénégal Tél.: (+221) 33 859 18 18 / 33 824 17 52 Fax: (+221) 33 824 17 45  
[secretariat@giaba.org](mailto:secretariat@giaba.org) [www.giaba.org](http://www.giaba.org)